

EHPAD de Laissac : conditions de travail, harcèlement, la CGT santé dénonce

Publié le 26/02/2016 à 03:51, Mis à jour le 26/02/2016 à 07:40

Société - Social



Pour le secrétaire de l'union locale Didier Pons (au centre), «le bébé du président, comme il l'appelle, a les couches bien sales et il met son personnel en danger»./Photo DDM, S.F.

Après avoir maintes fois tenté, en vain, le dialogue avec le président (1), la CGT santé a décidé, hier, de porter l'affaire sur la place publique. «En désespoir de cause», confie Robert Mascarell, responsable du secteur juridique, qui regrette que tous les courriers dénonçant les conditions de travail à l'EHPAD de Laissac soient restés lettres mortes. Des conditions qui, selon le syndicaliste, sont responsables d'un turn-over «effrayant» : «Alors que l'EHPAD compte 45 salariés, il en est passé 830 en cinq ans, dont 5 directeurs, selon le résultat de l'enquête de l'inspection du travail de juin 2015. Et ces chiffres ont encore augmenté puisque le sixième directeur a été licencié avant-hier». Autre point évoqué par la CGT, «l'application de la convention collective qui fait fi des droits élémentaires des salariés, qu'il s'agisse des jours de carence, des droits des femmes enceintes ou encore des jours enfants malades».

Mise à pied

Le pot aux roses, si l'on peut dire, a été découvert lorsque Stéphanie, salariée de l'EHPAD, a fait appel au syndicat, là aussi en désespoir de cause. Entrée dans la structure en 2010 en tant qu'agent de service logistique, la jeune femme a accès, en 2014, à la fonction d'aide soignante. Tout se passe bien jusqu'à ce qu'elle soit élue déléguée du personnel, sans étiquette syndicale, en avril de la même année. 57 questions, posées par ses collègues de travail, constituent l'ordre du jour de la première réunion et c'est à partir de là que la situation se dégrade. «La direction et les deux délégués cadres se sont ligüés contre Stéphanie et ont mis la pression sur le personnel, lui disant que ses agissements allaient contribuer à faire fermer l'EHPAD», indique le juriste. Il n'en faut pas davantage pour que tous ses collègues tournent le dos à la jeune femme. «Toutes les réunions des délégués du personnel sont devenues de véritables tribunaux où Stéphanie était pestiférée. Aussi, la CGT l'assiste depuis août 2014 mais le discours de la direction ne change pas : "Des fautes, on va vous en trouver ", déclare cette dernière à chaque fois». Après deux avertissements infondés selon elle, Stéphanie reçoit, le 28 avril 2015, un courrier de mise à pied à titre conservatoire pour faute professionnelle. «J'avais, à la demande d'une résidente, retiré un bout de peau de sa joue avant de désinfecter. Ses fils m'ont d'ailleurs remerciée par la suite. Mais on m'a dit que ce n'était pas mon travail», explique la jeune femme. Après une enquête contradictoire où de nombreux salariés témoignent contre elle, l'inspection du travail refuse, le 30 juin, d'autoriser le licenciement. Mais quelques jours avant la reprise du travail de Stéphanie, six salariés de l'EHPAD demandent à être reçues pour une visite médicale. Et lorsque Stéphanie passe à son tour la visite de reprise, le médecin du travail la déclare inapte, arguant que cela poserait des problèmes psychologiques à ses collègues. Après une nouvelle enquête, l'inspection du travail la déclare à nouveau apte fin août et le ministère du travail, suite à un recours de l'employeur, confirme cette décision. «Les choses se sont un peu arrangées avec le sixième directeur, qui jouait le jeu de la neutralité. Mais il a été licencié jeudi après sa période d'essai. Et le même jour, nous avons appris que Stéphanie et moi faisons l'objet d'une plainte pénale pour diffamation de la part de l'infirmière cadre et d'une infirmière», regrette Robert Mascarell qui alerte : «Une telle situation est porteuse de graves dangers. Toutes les conditions sont réunies pour que cela ait un retentissement sur les résidents».

(1) *Malgré plusieurs tentatives, nous n'avons pas réussi à joindre le président.*

Sylvie Ferrer

RODEZ SOCIÉTÉ

AILLEURS SUR LE WEB



A LIRE AUSSI



L'incroyable sauvetage de Patrick, le chien abandonné (Tribunal Du Net)

- Dead or Alive Xtreme 3 : Honoka se montre généreuse en vidéo (Gameblog)
- Oléron: la mère d'Alexia est persuadée que "des personnes ont vu quelque chose" (BFM)
- Ces footballeurs qui se la coulent douce pendant les vacances (Pause Sport)
- 3 étapes pour avoir son propre domaine (Verisign)

Haute-Garonne: le président du club de foot de Colomiers écroué pour trafic de...

- Dunkerque : elle meurt asphyxiée dans sa cellule de dégrisement
- Ces photos qui ne font pas sourire les commerçants
- Les «UOPéennes» ont une belle occasion de doubler leur capital
- La femme de George Clooney en danger de mort, leur manoir sous haute sécurité

Recommandé par



A partir de 399€/mois, LOA 49 mois, sans apport et sans condition. Essayez-la

Lexus IS 300h Full Hybrid



Devenez propriétaire dans le Nord. Découvrez nos appartements neufs !

Programmes neufs Nord



Intégrez l'émotionnel au process de recrutement, découvrez notre Livre Blanc

Recrutement Affinitaire



Donner votre avis !

CHARTRE DE MODÉRATION

Envie de réagir ? Connectez-vous et donnez votre avis sans attendre !

JE M'INSCRIS

JE ME CONNECTE